

## Enquête Publique : Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saverdun.

**Résumé des contributions orales reçues en permanence (O)  
des e-contributions (E) déposées sur le RN  
et des contributions du registre numérique (RN) et du registre papier (Rp)  
et avis du Commissaire-Enquêteur après réponse de la commune  
au Procès-Verbal de Synthèse**

Contributions	Date de la permanence, ou du dépôt de la contribution	Nom de la personne	Parcelles	Demande	Pièces Jointes	Avis du Commissaire-Enquêteur
1  1 (O) RN 4 Rp1	26/04/2023	M MISTOU Jean-Louis L'Avocatvieil 09700 Saverdun	Parcelle E 4016 Zone EBC	- Demande de modifier le zonage de la parcelle E 4016 de zone EBC en zone A. Ceci en raison du nouveau système d'irrigation avec pivot mis en place suite à la modification de la ligne à HTE traversant la propriété. Parcelle de 2,8 ha sur un bois de 20 ha. La DDT 09 mentionne la possibilité de réviser ce classement.	Contribution mise sur le registre papier PJ 2, Un extrait cadastral, 1 lettre de la DDT de deux pages du 8/8/2022	Le CE propose de reclasser cette parcelle E 4016 classée en EBC en zone A dans l'intérêt de cette exploitation agricole. Il prend acte de la réponse positive de la commune
2  2 (O) RN1	26/04/2023	Mme BOULAY Marie-Françoise Domaine de Pauliac 09700 Saverdun		Demande si le zonage des parcelles a été modifié et si elles sont en zone constructible.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪Un dossier sur le RN de 16 pages : 2 extraits du cadastre actuel, extrait du RE actuel (zones N et AUL), extrait de l'acte notarié avec n° des parcelles (pages 2, 3 et 4)</li> <li>▪Un dossier de 7 pages sur l'aménagement du site basé sur le PLU actuel</li> </ul>	Informations transmises sur le RN. La commune confirme le projet d'OAP et la prise en compte du PPRN.
3  3 (O) RN2	26/04/2023	M. STOBEO Patrice 3 route de Cante 09700 Saverdun	Parcelle AN 86	Demande renseignement sur la règle de recul ayant le projet de construire une maison individuelle avec garage sur la parcelle	1 extrait cadastral avec implantation de l'habitation	La commune apporte des précisions sur l'implantation en zone U2 dans une bande de 0 à 10 mètres par rapport à la voie, pas d'implantation sur l'ER. Le CE prend acte.
4	26/04/2023	Mme LACASSIN Laetitia	Parcelle 0148	Demande de parcelle constructible, 1290m <sup>2</sup> sur 16830 m <sup>2</sup>		Le CE constate que la parcelle est en zone A et

4 (O)		3 Clos des Robiniers Chemin de Lembege 09700 Saverdun	Danis Zone A	Parcelle en zone A		en ANC, et éloignée du bourg ; il émet un avis défavorable car il estime que cette demande est non conforme à la politique de restriction de la consommation des espaces NAF, du Scot de 2015 et de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021
5 5 (O) (Voir O20)	26/04/2023	Mme GINESTE Fabienne M. MOURLHOU Romain Lieu-dit Le Chiquel 09700 Saverdun	Parcelles 6, 7, 8 et 9 Saint Prim	Demande de parcelles constructibles Parcelles en zone A, à proximité d'une zone U2		Avis défavorable car la parcelle est en zone A et en ANC ; le CE estime que cette demande est non conforme à la politique de restriction de la consommation des espaces NAF, du Scot de 2015 et de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021
6 6 (O)	26/04/2023	Mme DUARTE Berta 5 rue de Bogues 09700 Saverdun	Parcelles 38 et 39 Aymat Zone U2	Demande pourquoi les parcelles ont en zone PPR « Mouvement de terrain », Voudrait pouvoir construire sur la parcelle 38 en zone U2 : quelles contraintes ?		Le CE : se référer au règlement du PPRN.
7 7 (O)	26/04/2023	Mme REYES Gisèle La Maisonnnette Rue du Buget- Chemin d'Aymat 09700 Saverdun M. REYES David Villa Savary Bram 11150	Parcelles 1182 à 1186, 1187, 1172, 1173, 1169, 1167, 1166, 1165, 1146  et 1142, 954 Le Couloumié	Renseignement sur le zonage des parcelles. Seules deux parcelles sont en zone U2 (18 et 19 sur le projet PLU ; les autres en zone A et N inondables. « Grosse perte financière ». Demande que la parcelle 1146 pour la partie en continuité avec les zones constructibles de part est d'autre soit au moins classé comme les autres en U2, un projet de lotissement avait été envisagé.		Avis défavorable : Considérant ces parcelles en zone A et N et en ANC, les conclusions de l'étude Bimby (septembre 2019), le CE estime que cette demande est non conforme à la politique de restriction de la consommation des espaces NAF, du Scot de 2015 et de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021

<b>8</b>  8 (O)	26/04/2023	Mme QUINTAS Mathilde Chemin de Lacry 09700 Saverdun	Parcelles 8,9 Le Château Zone N	Maison sur parcelle n°8. Demande que la parcelle n°9 en zone N soit classée en zone constructible Conteste le classement en PPR « glissement de terrain, aléa fort (pas d'évènement depuis 30 ans) Signale que la route entre les parcelles 18 et 20 est inondée lors de fortes pluies et une construction sur la parcelle 754.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une lettre du 18/04/2023 adressée au CE avec un dossier de 32 pages (extraits du cadastre, lettres au Maire et planches photos) présenté en permanence le 26/04/2023</li> <li>▪ lettre du 27-04-2023 d'une page avec extrait du zonage DDT classant les parcelles en zone A</li> </ul>	Le CE constate que ces parcelles sont en zone N, avec mouvement de terrain, aléa fort, sur un éperon entre l'Ariège et la Lansonne, et émet donc un avis défavorable
<b>9</b>  RN 7	2/05/2023	M. LAGARRIGUES Lacry 09700 Saverdun	Parcelle D 1967	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Difficultés dues à l'absence de panneau de rue et de numérotation.</li> <li>▪ Déclassement d'un chemin communal : acté par CM (29/3/1999 et 8/6/2000), déplacement de ce chemin en bordure de bois avec échange non validé par acte notarié</li> <li>▪ Demande d'information sur la création d'éventuels parcs photovoltaïques.</li> </ul>	6PJ : 1 lettre, 4 extrait de cadastre avec chemin, route et parcelles concernées, et délibération du 8 Juin 2000	Le déclassement d'un chemin communal ne relève pas du PLU, la commune a été informée La commune a ciblé des zones propices pour la création de parcs photovoltaïques (zone Neur du Règlement Graphique).
<b>10</b>  9 (O)	12/05/2023	DELEAU Joël La Saraillère 09700 Saverdun	Parcelles non précisées	Préservation des zones boisées et humides avec présence d'arbres remarquables Demande leur maintien en espaces boisés		Sur le principe, avis favorable au maintien de zones boisées et humides, mais insuffisance d'information pour pouvoir donner un avis
<b>11</b>  10(O) RN 39	12/05/2023	M. MIGNOT Ivan, consultant M. AZEMA Hadrien Ingénieur QSSE	Parcelles B n°338 et 345 à 350 Zone AC Lieu-dit : Les Barraux	Ils interviennent au nom de la <b>société SECHE, ECO-Service</b> , antenne de Toulouse au sujet de la carrière hors d'eau d'argile. Demande une modification de l'article 1-2 page 66, à savoir préciser pour « enfouissement des déchets » en différenciant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ déchets inerte (terre et caillou) « autorisé » AC</li> <li>▪ et autres « interdit »</li> </ul>	4 PJ déposé le 27/05/2023 (7 h) : Une lettre de deux pages et 3 logos	Le CE propose de donner une suite favorable à cette proposition au vu des éléments communiqués. La Mairie propose d'apporter une précision dans le lexique du Règlement Ecrit.

<p><b>12</b>  11 (O)</p>	<p>12/05/2023</p>	<p>M. L'HOTE Pierre, Agriculteur propriétaire  09700 Saverdun</p>	<p>Lieu-dit : Argus Parcelle 42 Berni- geol Parcelle 34 Lassen- tiat Parcelle .110</p>	<p>Renseignement pour savoir si possibilité de changement de destination.  Les trois demandes ont été prises en compte (n°8, 9 et 10 sur le règlement graphique)</p>		<p>Renseigne- ments donnés</p>
<p><b>13</b>  12 (O)</p>	<p>12/05/2023</p>	<p>M. DEPREZ André Semilla 09700 Saverdun</p>	<p>Parcelle 725 Montoulieu Zone N</p>	<p>Propriétaire de nombreuses parcelles au lieu-dit Montoulieu et Fabas classé en zone N. Y compris la parcelle 725 où reste un vestige avec murs. Demande à ne plus payer de Taxes, (TF et TH). Signale une maison d'habitation sur la parcelle 1450</p>		<p>Le CE constate qu'il n'y a pas de bâtiment noté sur cette parcelle et propose de donner les suites administratives en conséquence. Le CE demande d'inscrire une maison d'habitation sur la parcelle 1450 sur le RG.</p>
<p><b>14</b>  13 (O) RN 16          RN E8 (voir RN 21)</p>	<p>12/05/2023</p>	<p>Mme QUAIREL- BELONDRA- DE Josette  M. QUAIREL Guilhem 148 rue de l'Abrivado 30132 Caissargues  Et M. BELONDRA- DE Jean</p>	<p>Parcelles en indivi- sion ▪AX 0002 0003 à Saint Pierre zone N ▪AX 0004 0041 à La Malette en zone A.  ▪Et à M. Belon- drade AX 19 et AX 38 Saint Pierre zone A</p>	<p>Ces parcelles sont en zone AUO dans le PLU actuel (Haut de Saint Pierre) et sont classées en zone N et A dans le projet (perte financière importante). Se référant aux axes 2 et 3 du projet de révision, de la proximité des écoles et de la gare, de la présence des réseaux, du projet Bimby avec un OAP prévu, ils demandent le maintien d'une partie des parcelles (une partie de la parcelle 4) en zone limite de U1 en zone constructible, et donc pour ce site de 3,5 ha, un reclassement avec un OAP Habitat au moins en partie..</p>	<p>1 lettre de 2 pages avec argumentaires.      2 PJ, 1 lettre (1 page) pour les parcelles en indivision et 1 lettre (1 page) pour les parcelles AX 19 et 38, toutes deux avec référence au PADD, axes 2 et 3</p>	<p>Considérant ces les parcelles en zone A et N et en ANC, la problématique des réseaux et l'insécurité des accès actuellement, les conclusions de l'étude Bimby (septembre 2019), considérant aussi que l'une AX 19 a deux cotés contigus avec la zone U1, le CE estime que ces demandes sont non conformes à la politique de restriction de la consommation des espaces NAF, du Scot de 2015 et de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021, il émet un avis défavorable.</p>
<p><b>15</b></p>	<p>12/05/2023</p>	<p>M. LUNA Emilio</p>	<p>Parcelle 754,</p>	<p>Parcelle en zone N, boisée, avec RN</p>		<p>Le CE constate que cette</p>

14 (O)		2 rue de Couron Le Mas d'Azil	Le Château Zone N boisée	mouvement de terrain, aléa fort. Demande qu'une partie, côté route, soit en zone constructible. Demande déjà faite auprès du Maire le 3/07/2019.		parcelle est en zone N, mouvement de terrain, aléa fort, sur un éperon entre l'Ariège et la Lansonne, et émet donc un avis défavorable
16 Rp 3 RN 15	16/05/2023	M. ROVIRA Laurent Chemin de l'Auriole 09700 Saverdun	Parcelle D 984 Le Vigné Zone A	Demande de pouvoir restaurer la ferme de la Bastide qui a brûlée ; Réseaux eau et électricité, voie d'accès présents	Pas de pièce jointe. Sur les règlements graphiques du PLU actuel et du projet de révision, en zone A et aucun bâtiment n'apparaît	Le CE demande d'appliquer le Règlement Ecrit après avoir défini la nature des restes de la ferme
17 Rp 2 RN 14	16/05/2023	M. ROOU Jean-Paul 24 chemin de Lapalme 11130 Sijean	Parcelle AE 6 Girbet Zone AUS	La parcelle AE 6 restera-t-elle constructible ?		Le CE prend acte de la réponse de la commune : « la capacité des réseaux est insuffisante, possibilité d'ouverture à l'urbanisation par modification ultérieure du PLU »
18 E17	23/05/2023	M. FAUR Jean-Louis	▪parcelle 43 en zone A, ▪parcelle 44 en zone N Saint Pierre	Demande de classement de parcelles en zone constructible		Parcelles en zone A et N entourées de zone A, en ANC : le CE estime que cette demande est non conforme à la politique de restriction de la consommation des espaces NAF, du Scot de 2015 et de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021. Avis défavorable
19 E 18 (O5)	23/05/2023	Mme GINESTE Fabienne	Parcelles 6, 7, 8 et 9 Zone A Saint Prim	Demande de parcelles constructibles. Parcelles en AU dans le PLU actuel, Zonage du projet de révision du PLU vérifié lors de l'entretien du 27 mai 2023	2PJ : une lettre de deux pages et une photo géoportail mentionnant les parcelles 7,8 et 9 en U2	Voir réponse de l'observation n°5
20 RN 19	24/05/2023	Mme THIBAUD Nathalie, avocat	Parcelles AX1 Zone N	Demande de rattacher tout ou partie de ses parcelles à la zone U1 de	3 PJ : Une lettre de 4 pages, 2 extraits	Considérant ces parcelles en zone A et N et

		Pour M. PROME Jean- Louis 5bis Bd Marechal Leclerc 31000Toulouse	, AX37, AX42, AX45 Zone A Hauts de Saint Pierre AT73, AT74 et AR1 Zone A Labourdette	proximité en argumentant sur la cohérence des documents PADD et Registre Graphique opposable, en particulier AX37, AT73 et AR1.	de cadastre (Saint Pierre, La Bourdette)	en ANC, la problématique des réseaux et l'insécurité des accès actuellement, les conclusions de l'étude Bimby (septembre 2019), Le CE constate aussi que la parcelle AX 37 ayant sur 3 cotés des parcelles en U1, pourrait être considérée dans l'alignement de U1, comme la pointe Nord Est de la parcelle AR1. Le CE estime que cette demande est non conforme à la politique de restriction de la consommation des espaces NAF, du Scot de 2015 et de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021 : Avis défavorable
<b>21</b>  RN 20	24/05/2023	Mme THEVENOT Mariane		Quelles possibilités de mettre des panneaux solaires sur des terres agricoles ?		La commune a ciblé des zones propices pour la création de parcs photovoltaïques (zone Nenf du Règlement Graphique).
<b>22</b>  RN 21	24/05/2023	M. BELONDRADE Jean	Parcelles AX19 et AX 38 Zone A Saint Pierre	Demande de reclasser ces parcelles en « urbanisation future » ou fasse l'objet d'une « OAP habitat ».		La parcelle 19 avec deux cotés contigus à des parcelles en U1 pourrait être reclassée en U1 Considérant les parcelles en zone A et ANC, les résultats de l'étude Bimby (septembre 2019), le CE estime que ces demandes sont non conformes à la politique de

						restriction de la consommation des espaces NAF, du Scot de 2015 et de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021
<b>23</b> RN 23	23/05/2023	M. BERTRAND Jean-Louis	Parcelles A0970, 0971, 0975, 0977 Zone A Bogues AR 007, Zone N 0008, 0016 Zone A Aymat	Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le plateau d'Aymat (6 à 10 ha), terres non irriguées et peu productives, avec pâturages pour moutons d'élevage	1PJ : 1 lettre d'1 page.	Ce projet est encore très imprécis, et le plateau d'Aymat est bordé à l'ouest d'une zone U2 avec habitations. Le projet de révision actuel privilégie les sites dégradés, (friches, anciennes carrières, anciennes décharges) Aussi le CE émet un avis défavorable
<b>24</b> E 22	25/05/2023	M. VILESPY Jean-Pierre <b>Communauté de Communes Portes Ariège Pyrénées</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪Travaux de voirie : rétrocession au Conseil Départemental après travaux non envisageable</li> <li>▪Observations sur le projet de révision du PLU (règlement écrit : clôtures, stationnement vélo, voirie, règlement graphique et ER)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪Lettre concernant les travaux de voirie, 1 page</li> <li>▪Observations sur projet : 1 lettre de 3 pages</li> <li>▪7 Images contenues dans les lettres</li> </ul>	Le CE prend acte de la réponse de la commune : la commune ajoutera l'ER à mettre en place au nom de la CCPAP le long de la RD 62.
<b>25</b> RN 25	26/05/2023	M.RICOR-DEAU Marcel Co-Président <b>Comité Ecologique Ariégeois</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis défavorable du CEA</li> <li>▪Avis positif sur les prescriptions en faveur de la TVB</li> <li>▪Demande de moratoire sur l'exploitation des gravières avec ANPE, Le Chabot et FNE-MP</li> <li>▪Réserve sur les objectifs démographiques du projet</li> <li>▪Surconsommation des espaces NAF</li> </ul>		Le CE prend acte des observations du Comité Ecologique Ariégeois, ces points, objectifs démographiques, consommation d'espaces NAF, carrières sont traités en tant que thématiques
<b>26</b> E26	26/05/2023	M. QUINTAL Jean-Christophe 47110 Ste Livrade sur Lot	Parcelle 1230 Zone N (AU dans PLU actuel)	<p>Demande le classement de la parcelle en zone constructible</p> <p>Signale l'absence de réhabilitation paysagère des gravières</p>	2 PJ : •1 lettre du 26 mai 2023 sur RN •1 lettre recommandée en ligne du 17/05/2023	Avis défavorable du CE : la parcelle A 1230 est boisée et éloignée du centre bourg.

				Demande un projet de renaturation des gravières	<i>arrivée le 30 mai 2023</i> <b>Hors délais, après clôture de l'EP le 27/05/2023 à 12H.</b>	La réhabilitation des anciennes carrières est encadrée par les arrêtés préfectoraux.
<b>27</b> E 27 (Voir O8)	26/05/2023	Mme QUINTAS Mathilde	Parcelles N8 et 9 Zone N	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪Sur le site DDT, parcelles 8 et 9 en zone A (27-02-2023), demande zone A ou N</li> <li>▪Conteste le PPR mouvement de terrain</li> <li>▪Demande le classement en zone constructible car habitation en N8 et projet de construction en N9. (Présence d'un bâtiment sur la parcelle 8 sur le RG)</li> </ul>	1PJ ave une lettre au DDT 09 du 27-05-2023 de 2 pages, avec un extrait cadastral et une photo Google Map : les deux parcelles sont classées en zone A	Le CE constate que ces parcelles sont en zone N, avec mouvement de terrain, aléa fort, sur un éperon entre l'Ariège et la Lansonne, et émet donc un avis défavorable
<b>28</b> E 28	26/05/2023	M. CARRERE Nicolas Ingénieur Travaux 4 rue Colomiés BP 88452 ZI Thibaud 31084 Toulouse Cedex 01	Parcelles AP 66, 67 et 68 Zone A et une partie de 68 en AUs Le Coulou- mié	Sur ces parcelles - présence d'un gîte de tourisme, un jardin avec extension avec animaux. Demande de reclassement en U2 (présence de bâtiments sur la parcelle 67 sur le RG)	2PJ, 1 lettre de AB développement d'une page et une fiche de renseignement professionnel	<p>Avis défavorable du CE pour ne pas augmenter l'artificialisation des sols en zone A.</p> <p>A noter une jpartie de la parcelle AP 68 en zone à urbaniser fermée</p>
<b>29</b> RN 29	26/05/2023	M. VALERO Alet <b>Association PARCHEA</b> 1 rue Beau Site 09700 Saverdun	Parcelles 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 2022, 2023 Incluses dans le périmètre conservatoi- re Zone AC	Demande de déclassement de ces parcelles référencées en zone AC et reclassement en zone N conformément à la servitude archéologique et à la lettre du Préfet du 17/01/2011 dans l'intérêt de la conservation du patrimoine archéologique	2PJ, 1 lettre de PARCHEA du 25 mai 2023 au CE et une lettre du Préfet de Région MP du 17/01/2023	Le CE demande de prendre en compte la servitude archéologique : la commune envisage la création d'une nouvelle zone pour les parcelles concernées.
<b>30</b> RN 30	26/05/2023	<b>PARCHEA</b> suite			3PJ, 1 relevé du cadastre et 2 localisations chronologiques des vestiges	Le CE recommande de veiller à la conservation des vestiges connus, et aux possibilités de découvertes dans les secteurs répertoriés en particulier par l'association PARCHEA..
<b>31</b> C31	26/05/2023	<b>Chambre des Métiers et de l'Artisanat</b>		Pas d'avis particulier sur le projet	Lettre du 23/05/2023, 1 page	

<p><b>32</b>  C32</p>	<p>26/05/2023</p>	<p><b>SYMAR Val d'Ariège, Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières</b></p>		<p>Avis favorable sous réserve de prendre en compte les réserves et observations mentionnées : zonage de l'ensemble des cours d'eau avec Atvb ou Ntvb, interdiction des clôtures aux abords des cours d'eau, interdiction de certains usages (remblais, enfouissement de déchets, plantation d'espèces « invasives », coupe à blanc)</p>	<p>PJ 1, Délibération du 25/05/2023, Note technique de 3 pages et courriel de transmission du 26/05/2023</p>	<p>La commune considère cet avis de PPA hors délai, donc réputé favorable. Le CE recommande de prendre en compte les observations relatives à la protection des cours d'eau, à la lutte contre les inondations et les pollutions</p>
<p><b>33</b>  RN 33 RN 35</p>	<p>26/05/2023</p>	<p>M. VALERO Alet 1 rue Beau Site 09700 Saverdun</p>	<p>Parcelles AT 102</p>	<p>Impact de l'ER n°19 (parcelles AT 88 et 89) pour création d'une liaison piétonnière sur sa parcelle mitoyenne avec AT 88 ? Demande les délais de réalisation ?</p>		<p>Le CE invite la Commune à tenir informés les propriétaires concernés du calendrier prévisionnel.</p>
<p><b>34</b>  RN 34</p>	<p>26/05/2023</p>	<p>Mme VALERO Elisa 10 Allée du Clos du Plan COMMUNAY 69360</p>	<p>Parcelle AX 40 Saint Pierre Zone A</p>	<p>Parcelle en AUo dans PLU actuel Demande : classement en OAP ou maintien en AUo</p>	<p>1PJ, 1 lettre de 2 pages</p>	<p>Parcelle en zone A et ANC, entourée de parcelles A : le CE estime que cette demande est non conforme à la politique de restriction de la consommation des espaces NAF, du SCot de 2015 et de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021. Avis défavorable</p>
<p><b>35</b>  15 (O) Rp8 RN 47</p>	<p>27/05/2023</p>	<p>M. CALLEJA Philippe <b>Maire</b> Mairie 09700 Saverdun</p>	<p>Parcelles 10 zone UE 11 Zone UX1</p>	<p>•Zonage d'exploitation de la carrière DENJEAN Granulats SAS : revoir le zonage en fonction de l'arrêté préfectoral du 29/06/2009 •Valorisation d'un parc, parcelle E 1935 à classer en Ntvb (préservation patrimoniale) •Identifier en trame bleu les ruisseaux « Le Roufiol » et la « Barthale » •Quartier médico-social de Girbet : les parcelles AD 10, 11, 12 et 13 pourraient faire l'objet</p>	<p>PJ : 1 lettre de deux pages, et une photo géoportail des deux cours d'eau</p>	<p>Le CE prend acte de l'accord du Maire - pour revoir le zonage d'exploitation de la carrière DENJEAN Granulats SAS : en appliquant l'arrêté préfectoral du 29/06/2009 - pour valoriser le parc de la Barthale (la demande</p>

			12 et 13 zone UHC	d'une destination à titre d'équipement		concerne les parcelles 1934, 1935, 3290, 2760 et 1940), - - pour inscrire les ruisseaux « Le Roufiol » et la « Barthale »  ▪ Le projet de destination à titre d'équipement dans le quartier médico-social de Girbet n'est pas complété.
<b>36</b>  16(O)	27/05/2023	M. RESTOUL Gilles Cibet 09700 Saverdun	Parcelles 887, 886, 1250, 1252, 1255, 1258 Cibet Zone NL	Projet d'hébergement insolite pour moins de 15 personnes (OAP n°12) Demande si possibilité de réaliser le projet par étapes, en mettant en place dès le début les mesures relatives à la sécurité et au traitement des eaux usées.		Le CE recommande que les mesures de sécurité « incendie » et le traitement prévu pour les eaux usées soient en place dès la première ouverture de ce site.
<b>37</b>  17 (O)	27/05/2023	M. TROCME Le Pomadède 09700 Saverdun	Parcelle 624 (21 dans projet de révision) Saint Pierre Zone N Mouve- ment de terrain, aléa fort	Demande de parcelle constructible et vendable		Considérant ces parcelles en zone N, aléa fort « mouvement de terrain » le long d'une route avec étalement urbain, les résultats de l'étude Bimby (septembre 2019), le CE émet donc un avis défavorable.
<b>38</b>  18 (O)	27/05/2023	M. Barons Frédéric 14 rue de l'Avenir 09700 Saverdun	Parcelles 18 5 et 186 (avant 146 et 147) Zone U1 Laille	Renseignement sur le zonage, actualisation des parcelles à faire.		Renseigne- ment donné.
<b>39</b>  19 (O) Rp5	27/05/2023	M. FRAYSSINES Pierre <b>Association PARCHEA</b> 2 rue Del Bosc Le Château  09700 Saverdun		Trésorier de l'Ass° PARCHEA Signale les emplacements reconnus où fouilles souhaitées avant tout travaux sur ces secteurs	1 document de trois pages précisant les sites connus préhistoriques et historiques	Voir avis de l'observation n°30

<p><b>40</b></p> <p>20 (O) et 5 (O) E18</p>	<p>27/05/2023</p>	<p>Mme GINESTE Fabienne M. MOURLHOU Romain Lieu-dit Le Chiquel 09700 Saverdun</p>	<p>Parcelles 6, 7, 8 et 9 Saint Prim Zone A</p>	<p>Demande de parcelles constructibles</p>		<p>Voir réponse de l'observation n°5</p>
<p><b>41</b></p> <p>21 (O) Rp6 RN 38</p>	<p>27/05/2023</p>	<p>Mme BORIES Nadine M. BLANC Guillaume Domaine de la Barthale 09700 Saverdun</p>	<p>Parcelles 1934, 1935, 3290, 2760 Zone A</p> <p>Parcelles 1936, 1940 Zone Ntvb</p> <p>Parcelles 19 15, 1919, 1920, 1921, 1922 et 1932 zone AC partie riveraine de la propriété</p>	<p>•Sur ces parcelles 1934, 1935, 3290, 2760 un parc d'arbres centenaires entourant le Château justifiant un classement en zone N avec éléments du paysage à protéger (article L 151-23 al 1) et la parcelle 1936 en totalité ou en partie.</p> <p>▪Demande si la parcelle 1940 peut être classée en N pour entretenir la peupleraie</p> <p>•Demande l'identification des cours d'eau Le Rioufol et le Ruisseau de la Barthale, affluents de l'Ariège.</p> <p>▪Demande de revoir les limites de la zone AC (gravière Denjean Granulats) pour être en conformité avec l'arrêté préfectoral de l'Ariège du 29 juin 2009</p>	<p>1 dossier comprenant 1 lettre de 3 pages, 1 zonage du PLU actuel, un tableau des demandes de reclassement de zonage, un schéma de la propriété, une comparaison avec le classement de la propriété de l'Avocatvieil (2 pages), une vue géo-portail identifiant les cours d'eau, la délibération du CM n°2022-038 du 20 juin 2022 (4 pages), un extrait de l'AP de l'Ariège du 29 juin 2009 ( 5 pages)</p>	<p>▪ Avis favorable pour le classement en zone N des parcelles 1934, 1935, 3290, 2760 et pour la parcelle 1936 exceptée la largeur réglementaire de la zone Ntvb.</p> <p>▪Parcelle 1940 : Avis favorable sous réserve de la prise en compte de la largeur réglementaire de la zone Ntvb.</p> <p>▪ Avis favorable pour inscrire les affluents de l'Ariège sur le Règlement Graphique dont Le Rioufol et le Ruisseau de la Barthale.</p> <p>•Zonage d'exploitation de la carrière DENJEAN Granulats SAS : Le CE demande d'appliquer l'arrêté préfectoral du 29/06/2009 pour les parcelles de la zone AC du Règlement Graphique.</p>
<p><b>42</b></p> <p>22 (O)</p>	<p>27/05/2023</p>	<p>M. MARONNA Klaus Avenue de la gare 09700 Saverdun</p>		<p>•ER n°6 : discontinuité au niveau de l'Intermarché, Pas de trottoir</p> <p>•Une partie des trottoirs Rue du Lion d'Or a été diminué au profit de stationnement voitures, reste-il la largeur réglementaire pour poussette, fauteuil roulant ?</p>		<p>La commune précise que l'ER n°6 prévoit la création d'une allée piétonne et cyclable (et de la gestion des eaux), il n'y aura plus de discontinuité après réalisation. Pour la rue du Lion d'Or, une</p>

						étude est menée avec prise en compte des mobilités. Le CE recommande de veiller à la sécurisation des chemins piétonniers et leur continuité, et à l'accessibilité des trottoirs du centre bourg, l'objectif étant de favoriser les déplacements piétonniers, alternatifs à la voiture.
<b>43</b> 23 (O)	27/05/2023	M. VALERO Alet <b>Association PARCHEA</b> 09700 Saverdun		<p>•Hauts de Saint Pierre : en son nom et celui de sa fille, demande qu'une réflexion soit conduite avec les différents propriétaires sur le moyen et le long terme avec la Mairie, pas de liaison piétonne évoquée.</p> <p>•En tant que Président de l'Association <b>PARCHEA</b> : mentionne le nécessaire travail en synergie avec la Mairie sur le long terme, évoque la possibilité de circuit touristique</p>		<p>Haut de Saint Pierre , voir réponse observation n°34</p> <p>Le CE estime intéressante la proposition d'un circuit touristique archéologique en complément des activités loisirs et culturelles.</p>
<b>44</b> 24 (O) Rp7	27/05/2023	Mme <b>MONTAGNE -YATES</b> Martine <b>M. YATES</b> Anthony 09700 Saverdun	Parcelles12 47 avec la ferme, 1775, 1777, 1781, 1780, 1784 Zone A Tailleroige	<p>S'opposent au projet de parc photovoltaïque de 10 ha sur la parcelle voisine n°1248 : devenir des fossés, des eaux de ruissellement, quel écoulement en cas de pluie torrentielle ? d'orages ?...</p> <p>Par ailleurs, il est prévu d'élaguer une partie du bois au sud du parc.</p>	1 lettre d'une page	<p>La commune n'a pas identifié ce secteur comme propice. Recommandation du CE : recenser dès à présent les fossés existants et prévoir les modifications nécessaires pour recueillir les eaux de ruissellement et les eaux usées sur toute la commune.</p>

45 Rp 4	27/05/2023	M. et Mme PEREIRA Lacry Route du Château 09700 Saverdun	Parcelles 0071 Zone U2 0072 Zone N Lacry	Demandent le maintien en zone constructible, en se référant au projet de révision du PPR inondation.	Un relevé géoportail, un extrait des documents d'urbanisme DDT, le zonage PPR actuel et le projet en cours de révision	Recommandation : préserver autant que de possible ce couloir classé en zone N
46 RN 36	27/05/2023	M. BERTRAND Jean-Louis <b>Association APROVA</b>  09700 Saverdun		Président de l'Asso° APROVA •Soucieux de l'impact des gravières sur la nappe phréatique, demande le zonage Ac limité aux autorisations par arrêté préfectoral •Refus de toute nouvelle autorisation ou extension •Signale le comblement par déchets du BTP (pollutions multiples)	2 PJ •un extrait de l'AP de l'Ariège du 29 juin 2009 ( 5 pages) •délibération du CM n°2022-038 du 20 juin 2022 (6 pages),	Le CE demande d'appliquer les arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation e carrières 29/06/2009 pour les parcelles des zones AC du Règlement Graphique.
47 RN 37	27/05/2023 01h07	M. LACOSTE Sébastien Bordebasse d'en haut 09270 MAZERES	Parcelle 10 Saint Prim Zone A	Demande de parcelle constructible	PJ : 1 lettre	Le CE constate que la parcelle est en zone A et en ANC ; il estime que cette demande est non conforme à la politique de restriction de la consommation des espaces NAF, du Scot de 2015 et de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021
48 E 39 10 O	27/05/2023 7h00	M. AZEMA Hadrien <b>Société SECHE</b>	Carrière Les Barraux	Propose une modification du règlement écrit (art. 1-2 page 66) en ajoutant les déchets neutres (terres et cailloux) pour enfouissement.		Voir réponse à l'observation n°11
49 RN 40 RN 41	27/05/2023 9h25 et 9h46	M ; BROSSERON <b>Association APRA</b> Le Chabot 09120 Varilhes		Président de l'Asso° APRA Le Chabot •Vu la pollution de la nappe phréatique par les matériaux de comblement des gravières en exploitation, demande un moratoire sur l'exploitation des gravières et s'oppose à tout nouveau projet d'extraction.		

				<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modifier le terme : « Reconquérir » la rivière de l'Ariège</li> <li>▪ Se référer aux arrêtés préfectoraux pour le zonage des gravières</li> <li>▪ Constate l'absence d'études préalable pour la création d'un complexe funéraire <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ reproduire l'ensemble des cours d'eau répertoriés par la DDT</li> <li>▪ Fait le constat que plusieurs fermes et quartiers ne sont pas encore raccordés au réseau public d'eau potable</li> </ul> </li> </ul> <p>Pour ces motifs, s'oppose au projet de révision du PLU</p>		
50 RN 42	27/05/2023 10h07	M. CORDONET Olivier La Crémade 09700 Saverdun	Parcelles non précisées Ferme La Crémade	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conteste l'OAP n°9 sectorielle pour activité économique.</li> </ul> <p>La ferme a déjà fait l'objet d'une expropriation du côté Ouest afin de permettre l'extension de la briqueterie actuellement en friche industrielle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Propose le terrain de cette friche pour le développement de l'activité économique.</li> </ul>	▪	<b>alternative à l'OAP n°9 a-t-elle été étudiée ? sur ce site ? et quelles seraient les effets sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement ?</b>
51 RN 43 et E 45	27/05/2023 10h27	Mme VERGE Ludivine <b>Fondation Institut Protestant</b>	Parcelles non précisées Beljuel Zone A	Projet de réhabilitation du corps de ferme en logements de type T3 à T5 pour du locatif, demande renseignement et démarches à faire	Courriel du 26 mai 2023 à la Mairie, service Urbanisme <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Jeanne Petite, parcelles 86 et 87, projet d'extension de pavillons</li> <li>▪ Site « Rivière » orienté en projet social et non zone de développement touristique (RP page 214)</li> </ul>	Parcelle en zone A dans bâtiment non noté sur le Règlement Graphique : Avis défavorable au vu des éléments présentés.
52 RN 44	27/05/2023 10h22	M. BRESEGHELLO Christian <b>APROVA</b> 09700 Saverdun	Gravieres	Demande l'application stricte des surfaces autorisées dans l'arrêté préfectoral du 29 juin 2009 concernant la SAS Denjean Granulats, en son article 1, (doc1). En effet, si la surface de la propriété du carrier		Zonage d'exploitation de la carrière DENJEAN Granulats SAS : Le CE demande d'appliquer l'arrêté préfectoral du 29/06/2009 pour

				mesure 140 Ha, la surface exploitable autorisée est de 109 Ha.		les parcelles de la zone AC du Règlement Graphique.
<b>53</b> RN 48	27/05/2023 12h15 <b>EP Close</b> <b>Hors délai</b>	M. MISTOUR Roger	Parcelle ZE 11 Saint Prim Zone A	Demande de parcelles constructible		Contribution arrivée hors délai